Image not found or type unknown

Astreinte téléphonique ?

Par **schumacher37**, le **06/07/2012** à **18:41**

Bonjour,

Mon employeur souhaite que je réalise un transfert d'appel de l'entreprise vers mon domicile durant le weekend. Par conséquent, je recevrais tous les appels de l'entreprise et devrais me tenir prêt à intervenir en cas de besoin. En revanche, aucune rémunération n'est prévue et il n'est pas mentionné dans mon contrat que je dois effectuer ce genre d'activité.

Mon employeur a-t-il le droit de m'imposer ce transfert d'appel ?

Par **P.M.**, le **07/07/2012** à **00:11**

Bonjour,
Toutes les interventions lors d'une astreinte sont des temps de travails effectifs et doivent être payées en conséquence...
Par ailleurs, si le salarié n'a pas pu prendre son repos hebdomadaire avant, il doit en bénéficier aprsè...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés